
Renvoi au comité de division de l'adresse de l'administration du district de la campagne de Commune-Affranchie qui annonce que les bureaux ont été transférés à Genis-le-Patriote, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de division de l'adresse de l'administration du district de la campagne de Commune-Affranchie qui annonce que les bureaux ont été transférés à Genis-le-Patriote, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 137;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28988_t1_0137_0000_7

Fichier pdf généré le 01/02/2023

ment porté des toasts, à la prospérité de la République française, une et indivisible, aux succès de ses armes sur tous les points du globe, à la salutaire énergie de la Convention nationale, à la propagation universelle de ses principes de raison, de liberté et d'égalité, à la destruction de tous les genres de tyrannie et d'aristocratie, enfin aux mânes de Marat et Pelletier, apôtres de la liberté et victimes de leurs amours ardents pour elle. A la sortie du banquet, les Républicains qui le composaient suivis de tous les autres citoyens et citoyennes se sont réunis sur la place de l'égalité où aux bruyantes acclamations de tous, a été brûlé un mannequin représentant le tyran paré de diplômes royaux et féodaux, dans un bûcher que la municipalité avait fait dresser à cet effet. Pendant que les flammes consumaient ainsi les signes représentatifs de la Royauté et de la féodalité, les citoyens et citoyennes dansoient des rondes autour du bûcher, et faisaient retentir l'air des cris répétés de Vive la République, la Liberté et l'Égalité. Lorsque les flammes ont eu tout consumé et que les cendres en ont été dispersées et jetées au vent par le Président et les assistants, des citoyens pour couronner cette belle journée ont demandé que l'assemblée se réunît de nouveau au lieu de sa séance du matin de ce jour. Cette réunion s'est opérée sur-le-champ; les officiers de l'assemblée ayant pris leurs places ordinaires au bureau, l'un d'eux a dit :

« Républicains,

« Cette Montagne si calomniée que des ennemis de votre bonheur vous représentaient naguères comme un repaire de brigands forcenés qui songeoient à usurper le trône qu'ils avoient si glorieusement renversé pour y faire régner le despotisme avec eux. Cette Montagne que tous vous peignoient, il y a six mois comme un ramas de factieux qui vouloient proscrire toutes les vertus et couronner tous les vices, eh bien, citoyens, sans cette montagne immortelle que serions-nous aujourd'hui? Les vils esclaves des despotes coalisés pour anéantir notre république naissante, et avec elle la liberté du peuple français. C'est elle, oui, c'est elle seule qui a sauvé la chose publique; c'est elle qui par son énergie et la sévérité de ses mesures a fermé pour jamais le gouffre affreux que le fédéralisme avoit ouvert sous nos pas, c'est elle qui fait aujourd'hui pâlir sur leurs trônes tous les tyrans du monde; c'est elle enfin qui en délivrera dans peu tous les malheureux humains; hâtons-nous donc, citoyens, de lui exprimer les témoignages de notre admiration et de notre reconnaissance! S'il étoit quelqu'un de parmi nous qui eut pu ajouter un seul instant foi aux calomnies atroces que la malveillance s'est pluës à répandre contre elle; qu'il s'empresse de réparer cette erreur funeste en concourant avec nous à la féliciter sur ses travaux immortels et à l'inviter à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait anéanti tous ses ennemis qui sont aussi les nôtres. En applaudissant à cette motion, l'assemblée s'est levée toute entière pour voter des remerciements à la Convention nationale sur l'énergie salutaire qu'elle a montrée, dans les circonstances périlleuses où elle a trouvée la chose publique pour s'assurer qu'elle adhère à tous ses décrets et nommément à celui du 14 frimaire. Enfin pour l'inviter à rester à son poste pendant qu'elle

croire la République en péril. L'assemblée a en outre arrêté que copie du procès-verbal de ces sommes sera envoyée au président de la Convention nationale, à son comité de correspondance, à la Société populaire séante aux Jacobins de Paris, ainsi qu'à celles de Quimperlé, Quimper, Brest, Lorient, Concarneau et autres, avec prière d'accorder à celle de Pont-Aven un diplôme d'affiliation : avant de lever la séance le président a annoncé que ceux qui voudroient prendre part aux plaisirs de la fête, trouveraient sur la place de l'égalité des musettes et des rafraîchissements. Tous ayant témoigné le désir d'y prendre part, l'assemblée s'est levée, après avoir chanté des himnes consacrées à la liberté.

P. c. c. : AUMONT (secrét.).

25

Les sans-culottes composant l'administration du district de la campagne de Commune-Affranchie, font passer à la Convention un exemplaire de l'arrêté des représentans du peuple, du 2 de ce mois, relatif à la translation des autorités constituées; ils annoncent qu'en conséquence de cet arrêté, ils ont transféré leurs bureaux à Genis-le-Patriote.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de division (1).

26

La société d'Oloron annonce qu'elle a célébré une fête en l'honneur de l'incorruptible ami du peuple; tous les citoyens s'empressent de déposer leurs offrandes sur l'autel de la patrie, et à porter des secours dans le sein des malades et des indigens. Le représentant du peuple Féraud vient, au nom de la Convention nationale, de poser la première pierre d'un nouveau temple élevé à la liberté, où le peuple viendra connoître ses droits et étudier ses devoirs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Oloron, 30 plu. II] (3).

« Citoyens représentans,

La Société montagnarde et régénérée d'Oloron, placée aux Thermopyles de la République, applaudit à vos travaux : les rappeler c'est parler des succès dus à l'énergie d'un grand peuple, qui combat pour la Liberté.

En ce moment nous remplissons un vœu bien cher à nos cœurs, celui de vous payer comme aux sauveurs de la Patrie le juste tribut de notre reconnaissance. L'assassinat de l'incorruptible ami du peuple, victime d'une furie, nous avoit d'abord pénétrés d'une profonde douleur, mais bientôt l'idée que les vertus de cet intrépide défenseur de la Liberté, lui survivent parmi vous; que son vaste génie plane sur toute la

(1) P.V., XXXIV, 419. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl.); M.U., XXXVIII, 302.

(2) P.V., XXXIV, 420. Bⁱⁿ, 15 germ. (suppl.). Mention dans *J. Sablier*, n° 1238.

(3) C 300, pl. 1054, p. 6.